



L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, à 09 heures 30, se sont réunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASCO, Président, dûment convoqués le 02 novembre 2023.

Nombre de Membres en exercice	26	Présents(es) : Messieurs Thierry BLASCO, Alain BALLAND, Dominique BARONI, Michel LAMY, Christian BLASSON, Philippe BORDE, Philippe DALLEMAGNE, Patrick DYON, Madame Claude HOMERH, Messieurs Jean-Jacques LAGOGUEY, Jean-Marie CAMUT, Jean-Philippe RESIDORI, François MANDELLI, Mesdames Anna ZAJAC, Marie-Thérèse LEROY.
Nombre de Membres présents	19	
Nombre de pouvoirs	7	Représentés(es) par leur suppléant(e) : Madame Lydie FINELLO était représentée par Monsieur Jean-Claude ROBERT. Monsieur Arnaud MAGLOIRE était représenté par Madame Sylviane BETTINGER. Monsieur Denis MAILIER était représenté par Monsieur alain STEINMANN. Monsieur Fadi DAHDOUH était représenté par Madame Rachida BOUDADI.
Nombre de suffrages exprimés	26	Ayant donné pouvoir : Monsieur Jean-Pierre ABEL avait donné pouvoir à Monsieur Philippe DALLEMAGNE. Monsieur Richard BRUGGER avait donné pouvoir à Monsieur Christian BLASSON. Madame Annie DUCHENE avait donné pouvoir à Monsieur Thierry BLASCO. Madame Carmen LABILLE avait donné pouvoir à Monsieur Michel LAMY. Madame Raphaële LANTHIEZ avait donné pouvoir à Monsieur Alain BALLAND. Madame Isabelle HELIOT-COURONNE avait donné pouvoir à Monsieur François MANDELLI. Madame Nelly DELELIGNE avait donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse LEROY.
Votes Pour	26	
Votes Contre	0	
Abstention	0	Assistaient : Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion, Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion, Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction.

Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion, était absente excusée.

Monsieur William HANDEL était présent mais n'a pas pris part au débat et au vote.

Le Président a fait constat que le quorum était respecté réglementairement (article 24 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié).

2023_11_34

VOTE DES TAUX DE COTISATION – EXERCICE 2024

Au vu de la décision adoptée concernant le Rapport d'orientation budgétaire pour 2024 ainsi que des conclusions de celui-ci, et en application des articles L 452-28 et L 452-30 du Code général de la Fonction Publique, le Conseil d'administration doit adopter les taux de cotisation qui seront appliqués pour l'exercice 2024 aux collectivités et établissements affiliés.

Le Président propose d'arrêter les taux comme suit :

- Cotisation obligatoire Taux = 0,80 %
- Cotisation additionnelle Taux = 0,90 %

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **décide** d'augmenter de 0.15 points le taux de cotisation additionnelle des collectivités et établissements publics affiliés (en complément de la cotisation obligatoire), pour l'année 2024.

Pour extrait conforme,
A Sainte-Savine, le 29 novembre 2023

Le Président,

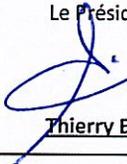


Thierry BLASCO

Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte à compter du 13/12/2023.



Le Président,



Thierry BLASCO